

FORMATIONS A L'ENCADREMENT DE L'ARBITRAGE

	VISER
<p>Accompagnateur d'Ecole d'Arbitrage ACEA 5h (100% à distance)</p> <p>Pour s'inscrire à cette formation il faut être licencié et majeur.</p> <p>Inscription avant le 1^{er} octobre 2024</p> <p>Attention cette qualification est obligatoire pour s'inscrire à l'accompagnateur club</p>	<p>Encourager... Aider... Encadrer... Sécuriser... Protéger...</p>
<p>Accompagnateur club ACC 10h (pas de présentiel)</p> <p>Inscription avant le 17 octobre 2024</p> <p>Etre titulaire de l'Accompagnateur d'Ecole d'Arbitrage</p>	<p>Pré requis : être accompagnateur d'Ecole d'Arbitrage</p> <p style="text-align: center;">Motiver... Conseiller...</p>
<p>Animateur d'Ecole d'Arbitrage AEA 15h</p> <p>Inscription avant le 16 novembre 2024</p> <p>Etre titulaire de l'Accompagnateur Club</p>	<p>Pré requis : être accompagnateur club</p> <p style="text-align: center;">Faire vivre l'arbitrage dans le club Etre le relais de la Commission Territoriale d'Arbitrage au sein du club</p>

Pour toute inscription à une formation modulaire, une visio de 2h obligatoire sur le « vivre ensemble et la citoyenneté »

Chaque apprenant devra valider un web training qui consiste à se familiariser avec les valeurs et les vertus de nos institutions, en respects avec les pratiquants, en connaissance des règles de vie et de lutte contre les violences.

Dorénavant, chaque formation devra être validée dans la saison à la date limite du 30 mai 2025.